

Arrêté fédéral
concernant le résultat de la votation populaire du 7 juin 1970
sur l'initiative contre l'emprise étrangère

(Du 6 octobre 1970)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les procès-verbaux de la votation du 7 juin 1970 sur l'initiative populaire contre l'emprise étrangère, du 20 mai 1969;

vu le rapport du Conseil fédéral du 12 août 1970¹⁾, duquel il ressort que l'initiative a été rejetée par 654 844 voix contre 557 517, sur 1 212 361 suffrages valablement exprimés et par 13 cantons et 4 demi-cantons contre 6 cantons et 2 demi-cantons,

arrête:

Article premier

Il est pris acte du résultat de la votation populaire du 7 juin 1970.

Art. 2

L'initiative du 20 mai 1969 contre l'emprise étrangère est déclarée rejetée.

Ainsi arrêté par le Conseil national
Berne, le 5 octobre 1970

Le président, **M. Eggenberger**
Le secrétaire, **Hufschmid**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats
Berne, le 6 octobre 1970

Le président, **Paul Torche**
Le secrétaire, **Sauvant**

19841

¹⁾ FF 1970 II 301

